La mort, malgré le manque de preuves...

- VIH/Sida - Actualités -

La cour d'appel de Libye a donc condamné à mort 5 infirmières bulgares et un médecin palestinien pour avoir selon les juges, volontairement inoculer le virus du SIDA à 426 enfants de l'hôpital Benghazi. Les études des plus grands experts mondiaux innocentant les accusés ont été écartées par le tribunal.

A l'énoncé du verdict, les familles des enfants infectés ont dansé et chanté, arborant des calicots représentant les infirmières en croque-morts. Mais ce que ces familles ne savent pas, dans un pays où la propagande tient lieu d'information, c'est que la communauté scientifique internationale est unanime pour affirmer que le virus du SIDA circulait dans l'hôpital bien avant l'arrivée des soignants en Libye... En clair, les mauvaises conditions d'hygiène seraient à l'origine des infections.

« Le procès n'est pas équitable car il n'a pas pris en compte les avis d'experts et les rapports internationaux » sur la question, déclare Ivan Paneff d'Avocats sans Frontières. Désormais, les condamnés n'ont plus que la possibilité de se tourner vers la Cour suprême libyenne. « Elle peut modifier, réduire ou annuler le verdict », a expliqué le ministre de la justice Ali al-Hasnaoui. Mais le dénouement pourrait bien venir de l'extérieur des tribunaux. Car pour l'Union européenne et les Etats-Unis, cette affaire est avant tout politique. C'est donc par la négociation ou plus probablement sous la pression internationale qu'un compromis pourrait être finalement trouvé...